



# FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre

## Référence SCOLGBOMB

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 15/02/2021 Date de révision: 05/12/2023 Remplace la version de: 20/06/2022 Version: 7.0

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre
UFI	: 2R73-DK30-Y005-E9X6
Vaporisateur	: Aérosol

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	: Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Catégorie d'usage principal	: Adhésif

###### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Everad Adhesives SAS  
Parc d'activités de la Mossig  
F- 67520 Marlenheim  
FRANCE  
T +33.(0)3.88.59.27.37  
[contact@everad-adhesives.com](mailto:contact@everad-adhesives.com) - <http://www.everad-adhesives.com/>

##### Distributeur

FITT MC SAM  
17 Avenue Albert II  
98000 Monaco  
[serviceclient@fitt.com](mailto:serviceclient@fitt.com)  
+377 93 101 122 - [www.fitt.mc](http://www.fitt.mc)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +33.(0)3.88.59.27.31 (Uniquement pendant les heures de bureau)
------------------	---

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1	H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Contient

: Danger  
 : Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; colophane; hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane; Naphta (pétrole), vapocraquage, fraction d'hydrocarbure aromatique en C8-10, alkylé et oligomérisé; Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics

# FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre (Réf.: SCOLGBOMB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



### Mentions de danger (CLP)

- : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence (CLP)

- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 - Ne pas percer, ni brûler, même après usage.
- P261 - Éviter de respirer les aérosols.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, 122 °F.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Fermerture de sécurité pour enfants

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher

: Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

#### Composant

diméthyl éther (115-10-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---------------------------	---

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### Composant

Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
---	--

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diméthyl éther (Gaz propulseur (Aérosol)) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR, LU); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 115-10-6 N° CE: 204-065-8 N° Index: 603-019-00-8 N° REACH: 01-2119472128-37	40 – 60	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	N° CE: 926-605-8 N° REACH: 01-2119486291-36	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411 (M=0)
Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics	N° CAS: 64742-49-0 N° CE: 927-510-4 N° Index: 649-328-00-1 N° REACH: 01-2119475515-33	7 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
colophane substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 8050-09-7 N° CE: 232-475-7 N° Index: 650-015-00-7 N° REACH: 01-2119480418-32	4 – 7	Skin Sens. 1, H317
hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane	N° CAS: 64742-49-0 N° CE: 931-254-9 N° REACH: 01-2119484651-34	4 – 7	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphta (pétrole), vapocraquage, fraction d'hydrocarbure aromatique en C8-10, alkylé et oligomérisé	N° CAS: 71302-83-5 N° CE: 615-276-3 N° REACH: 01-2119555292-40	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

**Remarques**

: Le pourcentage du gaz propulseur n'est pas pris en compte pour l'étiquetage des dangers sur la santé et l'environnement suite à la nouvelle interprétation du règlement CLP avalisée par le CARACAL et validée par la Commission Européenne le 03/12/2020.

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- |   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.                          |
| Premiers soins après ingestion            | : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'incendie	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en oxydes de carbone (CO et CO2). fumées.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un équipement de protection hermétique. Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8).
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection adéquat.
-------------------	---

**6.1.1. Pour les non-sécuristes**

Équipement de protection	: Aucune mesure particulière n'est requise.
--------------------------	---

**6.1.2. Pour les secouristes**

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
--------------------------	--

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer et contenir l'épandage. Stopper la fuite. Empêcher toute propagation dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention	: Endiguer et contenir l'épandage. Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre (Réf.: SCOLGBOMB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



### Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Conditions de stockage

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

### Produits incompatibles

: oxydants, acides forts et bases fortes. Matières comburantes.

### Matières incompatibles

: Eviter les emballages métalliques non protégés. Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

### Température de stockage

: 5 – 30 °C

### Lieu de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit sec.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

##### diméthyl éther (115-10-6)

##### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Dimethylether
IOEL TWA	1920 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	1000 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC

##### Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oxyde de diméthyle # Dimethylether
OEL TWA	1920 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oxyde de diméthyle
VME (OEL TWA)	1920 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

##### Luxembourg - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oxyde de diméthyle
OEL TWA	1920 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Référence réglementaire	Mémorial A N° 226 de 2021 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

##### Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Ether diméthyllique / Dimethylether
-----------	-------------------------------------

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>diméthyl éther (115-10-6)</b>	
MAK (OEL TWA) [1]	1910 mg/m <sup>3</sup>
MAK (OEL TWA) [2]	1000 ppm
Toxicité critique	Formel
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2023
<b>colophane (8050-09-7)</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VLE (OEL C/STEL)	0,1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Colophane / Colophonium
Toxicité critique	Poumons, Peau
Notation	S
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2023

**8.1.2. Procédures de suivi recommandées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.1.3. Contaminants atmosphériques formés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.1.4. DNEL et PNEC**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.1.5. Bande de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**8.2.2. Équipements de protection individuelle****Equipement de protection individuelle:**

Gants. Lunettes de sécurité. Masque obligatoire. Masque à gaz.

**Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:****8.2.2.1. Protection des yeux et du visage****Protection oculaire:**

Lunettes de sécurité avec un écran facial

**8.2.2.2. Protection de la peau****Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié. Tablier et bottes résistants aux solvants

**Protection des mains:**

Gants en caoutchouc nitrile

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

**8.2.2.3. Protection des voies respiratoires****Protection des voies respiratoires:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type AX - Composés organiques à point d'ébullition faible (&lt;65°C).

Masque anti-poussières/aérosols avec filtre type P1

**8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement****Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune clair.
Apparence	: Aérosol.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: - 26 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau. Acétone: partiellement soluble Solvant organique:soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: < 1,1 bar
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: < 1
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

**diméthyl éther (115-10-6)**

Point d'ébullition	-23,6 °C Source: International Chemical Safety Cards
Point d'éclair	-80 °C
Température d'auto-inflammation	350 °C Source: International Chemical Safety Cards
Pression de vapeur	3850 mm Hg Temp.: 25 °C Remarks on result: 'other:'
Pression de vapeur à 50°C	11400 hPa

**Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane**

Point d'ébullition	77 – 84 °C Atm. press.: 1013 hPa Decomposition: 'no' Remarks on result: 'other:'
Point d'éclair	< 0 °C Atm. press.: 1013 hPa Remarks on result: 'other:'
Pression de vapeur	10309 kPa Temp.: 20 °C

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>colophane (8050-09-7)</b>	
Point d'éclair	180 – 188 °C
Pression de vapeur	108 mbar Temp.: 200 °C

<b>hydrocarbon, C6, isoalcanes, &lt;5% n-hexane (64742-49-0)</b>	
Point d'ébullition	58 – 62 °C Atm. press.: 101,3 kPa Decomposition: 'no'
Point d'éclair	< -29 °C Atm. press.: 101,3 kPa Remarks on result: 'other:'
Pression de vapeur	25 kPa Temp.: 20 °C

<b>Naphta (pétrole), vapocraquage, fraction d'hydrocarbure aromatique en C8-10, alkylé et oligomérisé (71302-83-5)</b>	
Point d'ébullition	166
Point d'éclair	200 °F Source: lookchem
Température d'auto-inflammation	405
Pression de vapeur	0 mm Hg

<b>Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)</b>	
Point d'ébullition	-20 – 190 °C Source: NLM
Point d'éclair	< 0 °C Atm. press.: 1 atm
Pression de vapeur	6 kPa Temp.: 20 °C

**9.2. Autres informations****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Limites d'explosivité : 1,1 – 9,5 vol % Gaz propulseur  
% de composants inflammables : 86 %

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en COV : ≈ 78 % approx 288 g of COV / 500 ml aerosol  
Aérosol : Pression relative à 20°C : 4.0 bars ± 1 bar  
Chaleur chimique de combustion : ≥ 30 kJ/g.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes et agents oxydants. Aldéhydes. Matières comburantes. Eviter les emballages métalliques non protégés.

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

**diméthyl éther (115-10-6)**

CL50 Inhalation - Rat	309 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (gaz))
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	164000 ppm Animal: rat, Animal sex: male, 95% CL: 142000 - 203000

**Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane**

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403

**colophane (8050-09-7)**

DL50 orale rat	7800 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	2500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	2,3 mg/l

**hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (64742-49-0)**

DL50 orale rat	> 5000 ml/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l Vapeurs

**Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)**

DL50 cutanée rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat	> 23,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	73680 ppm Source: IUCLID

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

# FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre (Réf.: SCOLGBOMB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
(STOT) (exposition unique)

### Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

### hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (64742-49-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

### Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(STOT) (exposition répétée)

### colophane (8050-09-7)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	< mg/kg de poids corporel
--	---------------------------

### Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)

LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	3,3 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male

Danger par aspiration : Non classé

### Colle Spray FITT Interfix

Vaporisateur	Aérosol
--------------	---------

### Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Viscosité, cinématique	1,02 mm²/s Temp.: '20°C'
------------------------	--------------------------

### hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (64742-49-0)

Viscosité, cinématique	0,46 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
------------------------	--

### Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)

Viscosité, cinématique	≈ 0,67 mm²/s Temp.: 20°C'
------------------------	---------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et : Aucune donnée disponible  
symptômes possibles

Autres informations : Les symptômes d'une exposition excessive sont des étourdissements, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessècher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut être dangereux pour l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Ecologie - eau : Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique.

# FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre (Réf.: SCOLGBOMB)



## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>diméthyl éther (115-10-6)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l Poecilia reticulata
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	154,917 mg/l Test organisms (species): other:green algae

<b>colophane (8050-09-7)</b>	
CL50 - Poisson [1]	5,4 mg/l Danio rerio: Brachydanio rerio
CL50 - Poisson [2]	5,4 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	4,5 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	≈ 185 mg/l Selenastrum capricornutum

<b>Naphta (pétrole), vapocraquage, fraction d'hydrocarbure aromatique en C8-10, alkylé et oligomérisé (71302-83-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	4913434 mg/l Source: ECOSAR
CE50 96h - Algues [1]	6126,263 mg/l Source: ECOSAR

<b>Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)</b>	
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,6 mg/l Source: IUCLID
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Colle Spray FITT Interfix</b>	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
<b>diméthyl éther (115-10-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Colle Spray FITT Interfix</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.
<b>diméthyl éther (115-10-6)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,1 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
<b>Naphta (pétrole), vapocraquage, fraction d'hydrocarbure aromatique en C8-10, alkylé et oligomérisé (71302-83-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,51 Source: EPISUITE
<b>Hydrocarbons, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (64742-49-0)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,1 – 6 Source: IUCLID

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>diméthyl éther (115-10-6)</b>	
Mobilité dans le sol	27 Source: National Library of Medicine/Hazardous Substances Data Bank

**diméthyl éther (115-10-6)**

Tension superficielle	0,02 N/m (-40 °C)
-----------------------	-------------------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Composant**

diméthyl éther (115-10-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---------------------------	---

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.7. Autres effets néfastes**

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets)	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 14 06 00 - déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousse organiques 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus : HP3 - "Inflammable": – déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C; – déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air. – déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou agraver un incendie en s'enflammant par frottement. – déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa; – déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses; – autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables. HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application. HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.
Code HP	

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif)	AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif)	Aerosols, flammable (adhesive)	AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif)	AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif)
<b>Description document de transport</b>				
UN 1950 AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif), 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif), 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 Aerosols, flammable (adhesive), 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1950 AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1950 AÉROSOLS INFLAMMABLES (adhésif), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

**Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Tri (IMDG) : SG69

**Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

**Transport par voie fluviale**

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Equipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1

**Transport ferroviaire**

Dispositions spéciales (RID)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP9
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW9, CW12
Colis express (RID)	: CE2
Numéro d'identification du danger (RID)	: 23

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE****Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

**Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

**Liste candidate REACH (SVHC)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

# FITT INTERFIX - Colle spray Géotextile et feutre (Réf.: SCOLGBOMB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878



### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

### Règlement sur l'appauprissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : ≈ 78 % approx 288 g of COV / 500 ml aerosol

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

## 15.1.2. Directives nationales

### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 59	Intoxications professionnelles par l'hexane
RG 65	Lésions eczématoïdiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acetonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la version de	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Commentaires (après la composition)	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Aquatic Chronic 3 Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Texte intégral des phrases H et EUH:</b>	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.